



Mai 2015 • N°20

Entreprises adaptées



Établissement et Service d'Aide par le Travail



Hébergement



Sommaire

- Le monde du travail et sa responsabilité sociale p.1
- Au fil des mois p.2
- Le point scientifique du Docteur Soldati p.2
- L'ESAT et L'Artisanerie sont... de mèche ! p.3
- Interview : L'entreprise De Sousa à Brive p.4
- Interview : Société Tafanel à Paris p.4
- L'APEI de Saint-Amand-Montrond, 37 ans au service de la personne en situation de handicap p.4

« Édito

La loi sur l'accessibilité a 10 ans...

L'accessibilité comme condition de l'égalité des chances. Au nom du principe de non discrimination, la loi n° 2005 - 102 du 11 février 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pose le principe que « toute personne en situation de handicap a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale afin de garantir le plein exercice de la citoyenneté ». L'obligation d'accessibilité est un point central de la loi. Ainsi, le pays avait l'obligation, pour 2015, de rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements (cadre bâti, locaux professionnels, logements, transports publics, espace public,...) à toute personne en situation de handicap.

Mais, en 2012, l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle a noté dans un rapport que sur un total de 650.000 ERP (Établissement Recevant du Public), seuls 330.000 avaient engagé des travaux d'accessibilité. Selon l'Association des Paralysés de France (APF), seulement 15 % des ERP sont aux normes d'accessibilité. Il existe de surcroît de fortes disparités selon les villes et les régions.

Devant cette situation de retard cumulé rendant irréaliste l'objectif fixé, et face au caractère irréversible du dispositif, le gouvernement français a mis en place en 2013, par ordonnance, des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP), lesquels accordent un délai supplémentaire pour se mettre aux normes sans encourir de sanction, de 3 ou 6 ans.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, dans sa mission d'insertion, a interpellé au niveau local les élus, les représentants des collectivités, les dirigeants d'entreprises, les commerçants et tous les acteurs de la vie associative sur l'urgence de rendre accessible à tous ces services qui aident à l'intégration des personnes en situation de handicap.



Le monde du travail et sa responsabilité sociale

On a coutume de dire : « On juge la grandeur d'une nation à la façon dont les plus faibles sont traités ». Depuis la loi d'orientation de 1975, on a pu déplorer que le législateur ait été souvent en retard au regard des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap.

La détermination des mouvements associatifs de plus en plus structurés, l'implication des décideurs institutionnels davantage investis ont conduit les pouvoirs publics à se confronter au principe de réalité : réserver un espace de respect et de dignité aux personnes quelque soit le handicap.

La notion de handicap est très relative, dans certaines situations, une affection ou une déficience constituera un handicap tandis qu'elle restera sans incidence dans une autre activité. De récentes études démontrent qu'une personne sur deux sera concernée au cours de sa vie par un handicap qu'il soit permanent ou temporaire, de même 85 % des déficiences sont acquises après l'âge de 15 ans !

En 40 ans, la rigidité des systèmes économiques, le poids des habitudes et parfois le manque d'ambition sociale des décideurs politiques, ont tenu éloigné de l'emploi des personnes en situation de handicap mais pour autant chargées de compétences professionnelles et fortes de volonté à

concourir à la richesse commune. La loi du 11 février 2005 a redessiné le paysage institutionnel, avec comme pierre angulaire la création des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) dédiées aux personnes en situation de handicap afin qu'elles accèdent aux informations concernant leurs droits.

Cela implique de répondre à des besoins dans différents domaines : éducation, formation, travail, hébergement, statut social... obligeant à une approche globale des différents acteurs publics et privés. Cependant une situation économique toujours en fragile équilibre, ne concourt pas à stabiliser les orientations politiques et conduit trop souvent à repousser les actions positives pour des raisons financières.

Pour autant, on mesure avec satisfaction des avancées significatives dans le domaine du travail :

- En 1970 on recensait 173 CAT, aujourd'hui plus de 1 349 ESAT entretiennent des relations de proximité avec les collectivités et les entreprises sur le plan local.
- L'intégration des Entreprises Adaptées dans le milieu ordinaire (ex : Atelier Protégé) qui sont passées de 21 en 1970 à 702 structures à ce jour et qui participent à l'économie solidaire.

- Le taux d'emploi direct dans le secteur privé atteint 3,10 % et progresse au rythme de + 10 % /an.
- Le taux d'emploi pour l'ensemble des employeurs publics dépassent les 4,64 %.
- On recense plus de 570 000 travailleurs handicapés employés dans les deux secteurs, publics et privés.

La baisse d'activité dans de nombreux secteurs, laisse présager un avenir précaire pour les plus fragiles d'entre nous. Le taux de chômage des demandeurs d'emploi handicapés est le double de la population non handicapée et augmente plus vite. Le niveau trop faible de formation pénalise les recrutements, les 6 % d'emplois réservés à respecter par les entreprises, les collectivités et les services de l'État ne sont encore qu'un objectif.

La mise en application du décret 2012-943 du 1^{er} août 2012, marque la volonté de notre société à s'engager durablement dans une démarche responsable vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Prenant en compte les réalités économiques des entreprises, tout en évaluant sur une période de quatre ans leur engagement, ce décret s'inscrit dans la continuité de la loi du 11 février 2005.

Il précise que les entreprises qui ne satisfont pas leur obligation d'emploi, peuvent s'en acquitter partiellement en concluant, entre autres actes positifs, un contrat de fournitures avec des entreprises adaptées (E.A.).

Il introduit une notion de « seuil de commandes » aux entreprises du secteur privé soumises à cotisations AGEFIPH pour les contrats de fournitures passés auprès des E.A.

Ce décret définit un montant minimum HT des contrats de fournitures qui doit être supérieur sur 4 ans à (SMIC en vigueur au 1^{er} janvier 2015 : 9,61 €/h.) :

- 400 fois le taux horaire du SMIC pour les entreprises de 20 à 199 salariés (3 844 €),
- 500 fois le taux horaire du SMIC pour les entreprises de 200 à 749 salariés (4 805 €),
- 600 fois le taux horaire du SMIC pour les entreprises de 750 salariés et plus (5 766 €).

Le 1^{er} mars 2016, lors de la déclaration AGEFIPH, les entreprises qui durant les quatre dernières années (de 2012 à 2015), n'auront pas fait d'efforts en matière de recrutement direct, de maintien dans l'emploi ou de sous-traitance auprès du milieu protégé, verront le montant de leur contribution passer à 1 500 fois le SMIC horaire quel que soit le nombre de salariés de l'entreprise, soit 14 415 € par unité manquante.

Dans la pratique, une entreprise privée

qui n'a engagé aucune action sur 4 ans, en plus d'effectuer une action positive à caractère social éviterait la sur-contribution de 14 415 € et réaliserait au minimum une économie de 10 900 €, en confiant du travail à nos Entreprises Adaptées L'Artisanerie / Le Verdier, pour 400 fois le taux horaire du SMIC, soit 3 844 €.

Cette nouvelle disposition va principalement impacter les établissements privés de moins de 100 salariés et ne concerne pas les collectivités locales et les services de l'État.

Une solution unique ne peut être efficace, elle doit être multiple et personnalisée. Toutes les actions positives concernant l'emploi, la formation, les contrats impliquant l'ensemble des acteurs économiques favoriseront une réponse satisfaisante à la prise en compte des personnes en situation de handicap.

La participation à une approche déontologique des achats responsables et une vision globale d'une reconnaissance de nos différences doivent désormais faire partie intégrante des engagements des décideurs.



Au fil des mois

Pour la 2^{ème} année consécutive, les entreprises adaptées L'Artisanerie et Le Verdier ainsi que l'ESAT Vernet Industriel étaient présents au salon des Maires et des Collectivités locales à Paris. Rendez-vous en 2015 !



En septembre 2014, plusieurs résidents du foyer de vie ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » organisée par l'enseigne de grande distribution Leclerc.



À l'occasion du 18^{ème} défi sportif inter-entreprises, deux équipes de l'APEI de Saint-Amand-Montrond ont participé à cette belle manifestation.



Depuis juillet 2014, un atelier entretien et hygiène des locaux existe à l'ESAT Vernet Industriel.



Pour clôturer l'année 2014, la fête de Noël de l'ESAT Vernet Industriel et des Foyers Bernard-Fagot s'est déroulée dans une ambiance festive.



Au mois de septembre 2014, Anne-Marie Mogeot et Serge Mingardi ont quitté l'ESAT Vernet Industriel pour une retraite bien méritée.

Marie-Claire Pelé est la directrice des foyers Bernard-Fagot depuis le 3 novembre 2014 suite au départ de Jacques Khéffif.



Une formation « Langage des signes » a lieu tous les ans à l'APEI de Saint-Amand-Montrond pour une dizaine de salariés.

Le point scientifique du Docteur Soldati

Le syndrome d'Asperger

Selon un rapport du Pentagone rendu public en 2015, le Président de la Russie serait atteint du syndrome d'Asperger (les spécialistes considèrent toutefois que le diagnostic a été établi à partir d'enregistrements vidéo et donc sujet à caution mais en tout cas, le syndrome est à la mode). Plus récemment, dans un grand quotidien, Josef Schovanec, atteint de ce syndrome, et chroniqueur, entre-autre, sur une radio nationale parlait : « d'accessibilité de la société pour ces handicapés invisibles ».

Tout le monde se souvient de Dustin Hoffman dans le film Rain Man interprétant aussi un autiste de haut niveau et de ses performances de calcul.

Le syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement (TED), est appelé aussi « autisme de haut niveau ».

La personne atteinte de ce syndrome reçoit des informations par ses sens mais il y a un problème de traitement de celles-ci par le cerveau. Ce sont des sujets souvent hypersensibles qui reçoivent toutes les données sensorielles

mais qui n'ont pas spontanément la réponse adaptée. Ils ont une communication non verbale limitée, peu d'expression gestuelle et faciale spontanée.

Il y aura donc comme conséquence un problème d'intégration sociale. Ayant du mal à intégrer les codes sociaux, ils se retrouvent, de fait, souvent isolés. Ils ne savent pas exprimer les émotions qu'ils ressentent, ils les connaissent au plan intellectuel mais hésitent sur l'attitude à choisir.

Ayant une pensée analytique, ils sont souvent démunis devant les poèmes, les phrases imagées ; par contre leur mémoire est souvent impressionnante et ils excellent dans le domaine des chiffres car sans affect.

À titre d'exemple, certaines personnes « Asperger » ont une notoriété reconnue dans leur domaine. Daniel Tammet, capable d'exploits de mémoire tant dans le domaine des chiffres (récitant sans erreur 22 154 décimales du nombre Pi en cinq heures) que des langues en étant capable d'apprendre l'Islandais en une semaine. Le champion

d'échecs Bobby Fischer, Einstein, le créateur du jeu vidéo Pokemon, certains pirates informatiques, Glenn Gould, etc. sont atteints par ce syndrome.

Le syndrome touche plus les garçons que les filles et l'on note une sensibilité au détail, une grande logique, une mémoire fantastique, une distance par rapport aux émotions, des difficultés d'adaptation sociale mais on le distingue de l'autisme classique car il n'y a pas de retard de langage ni du développement cognitif. Ils ont une propension aux routines, à la peur du changement, et souvent à la maladresse physique.

Les causes exactes sont encore inconnues et les techniques d'imagerie cérébrale n'ont pas identifié de phénomène pathologique évident. Les professionnels sont parfois réticents à énoncer ce diagnostic à cause d'orientations théoriques personnelles. La prise en charge est centrée sur les thérapies comportementales se concentrant sur les déficits spécifiques. Parmi les méthodes, on signalera la méthode ABA (Applied Behavior Analysis) proposant

des outils pour aider l'enfant à adapter son comportement et la méthode du PECS (système visuel qui a aussi pour but d'apprendre aux enfants à adapter leurs émotions).

Ces personnes sont souvent de remarquables acteurs ; elles ont une capacité à enregistrer, à imiter les autres, à copier leurs attitudes. Elles vont ainsi apprendre des attitudes types correspondantes à des circonstances précises. Elles ont leur place dans la communauté sociale s'acquittant de leurs tâches peut-être mieux que n'importe qui alors qu'elles ont eu de grandes difficultés dans leur enfance.

EN CONCLUSION :

Il nous semble important de revisiter les diagnostics de la médecine car les thérapies évoluent et certains syndromes n'étaient pas évoqués par le passé.

C'est pourquoi, l'APEI de Saint-Amand-Montrond a à cœur de suivre l'évolution de la recherche médicale afin d'améliorer le confort de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'ESAT et L'Artisanerie sont... de mèche !

De nombreux clients commandent les désodorisants à mèche Airflor à L'Artisanerie. Si cette Entreprise Adaptée effectue de multiples opérations avant de les proposer à nos partenaires, la première d'entre elles consiste au montage des mèches réalisé par l'ESAT Vernet Industriel. Rencontre avec les deux monitrices qui décrivent le parcours de ce produit très apprécié !



Evelyne Dirig, monitrice à l'ESAT Vernet Industriel

Transparence : Evelyne Dirig, salariée à l'APEI de Saint-Amand-Montrond depuis décembre 1988, vous êtes monitrice d'atelier à l'Esat depuis 1991. Pouvez-vous nous présenter cet atelier de sous-traitance industrielle ?

Evelyne Dirig : Il réalise des travaux de conditionnement, d'assemblage, de montage électrique, de mise sous film pour imprimerie, du collage sur carton, etc. Le travail est très varié. Nous sommes deux moniteurs pour encadrer vingt personnes en situation de handicap.

Transparence : Et c'est dans cet atelier que s'effectue le montage des mèches des flacons Airflor !

Evelyne Dirig : En effet. Nous recevons les trois éléments séparés : le support-mèche, la mèche (bande cotonneuse de 63 cm de long) et le flacon. Nous procédons au montage de la mèche suivi de son introduction à l'intérieur du flacon. Pour le montage de la mèche sur le support en plastique, nous nous conformons

aux indications très précises de la fiche technique fournie par L'Artisanerie. Cette fiche d'instruction montre les sept étapes à respecter. L'introduction de la mèche dans le flacon est primordiale car elle doit impérativement toucher le fond afin que le liquide puisse l'imbiber. Nous conditionnons 280 flacons mis à plat par carton. Chaque personne qui travaille ici peut être amenée à accomplir ces tâches. Toutefois, ce sont souvent des femmes qui les réalisent car elles demandent de la dextérité et de la mémorisation.

Transparence : Quand livrez-vous ces flacons à L'Artisanerie ?

Evelyne Dirig : Ils sont livrés à L'Artisanerie lorsque celle-ci programme une fabrication. Les commandes clients génèrent des réservations qui sont traitées par Pascal Lausdat du service ordonnancement. À partir d'un stock mini, il déclenche la production.

Transparence : Un mot à délivrer à nos lecteurs ?

Evelyne Dirig : Lors de la visite de nos ateliers

par les délégués commerciaux, les clients et autres intervenants extérieurs, la personne en situation de handicap explique son travail. Elle apprécie qu'on vienne la rencontrer sur son poste.



De gauche à droite : Micheline, Christelle, Elodie, et Evelyne Dirig

EXTRAITS CHOISIS

« Pour le montage de la mèche sur le support en plastique, nous nous conformons aux indications très précises de la fiche technique fournie par L'Artisanerie ».

« L'introduction de la mèche dans le flacon est primordiale car elle doit impérativement toucher le fond afin que le liquide puisse l'imbiber ».

« Chaque personne contrôle ce qu'elle fait, celle qui est au bout de la chaîne vérifiant si toutes les opérations ont bien été effectuées ».

« Un cabinet conseil aide L'Artisanerie pour tout ce qui concerne le respect de la réglementation et les procédures de qualité ».

Marie-Bernard Préau, monitrice à L'Artisanerie

Transparence : Marie-Bernard Préau, titulaire d'un BTS Chimie, vous êtes monitrice à l'atelier liquide de l'entreprise adaptée L'Artisanerie depuis le 1^{er} septembre 1993. Que pouvez-vous nous dire sur cet atelier ?

Marie-Bernard Préau : Sous la conduite de Philippe Mercier, responsable production depuis 2006, cet atelier fabrique entre autres et conditionne des désodorisants d'ambiance, des produits cosmétiques tels que le savon, des aérosols, des pastilles javel, des pastilles lave-vaisselle, des pastilles pour les toilettes, des produits d'entretien pour le sol, pour la vaisselle. Nous avons également une large gamme de protections individuelles. Il est à signaler que nous sommes propriétaires

de formules déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Transparence : Pour en revenir à l'Airflor, décrivez-nous son processus de fabrication.

Marie-Bernard Préau : Nous recevons des containers de 1 000 litres des produits de base. Nous raccordons le container à une doseuse conditionneuse qui remplit les flacons de 375 millilitres pourvus de la mèche disposée préalablement par l'Esat Vernet Industriel. Une fois le flacon rempli, on pré visse le bouchon puis le flacon passe à la visseuse automatique. Il est ensuite positionné sur une étiqueteuse double faces avant l'impression du numéro de lot qui indique l'année, le mois, le jour et l'heure de production ce qui permet une traçabilité du produit. Viennent ensuite la mise en carton, la scotcheuse automatique, le cerclage pour finir par la mise en palettes. Une palette recueille 136 cartons.

Transparence : Combien de personnes la production nécessite t'elle ?

Marie-Bernard Préau : Quatre personnes travaillent en même temps : un conducteur de machine, une personne qui pré-visse le bouchon, une personne qui met en carton, une personne qui cercle et dispose sur la palette. Ce ne sont pas toujours les mêmes personnes en

situation de handicap qui occupent ces postes. Les douze personnes que j'encadre peuvent être affectées à ces opérations.

Transparence : Un document doit permettre d'assurer le suivi du flacon tout au long de la chaîne !

Marie-Bernard Préau : Tout à fait. La personne qui est la conductrice de machine possède une fiche de « conditionnement contrôles » sur laquelle sont mentionnées toutes les opérations à effectuer et les renseignements à indiquer : le poids du flacon en grammes, le volume, le vissage, la sérigraphie-étiquetage, la date du numéro de lot, le code à barres, le remplissage carton et la palettisation. Cette fiche est signée par le contrôleur et le responsable d'atelier. Chaque personne contrôle ce qu'elle fait, celle qui est au bout de la chaîne vérifiant si toutes les opérations ont bien été effectuées.

Transparence : Combien de parfums dans la gamme Airflor à mèche ?

Marie-Bernard Préau : Six : pêche, marine, lavande, citron vert, fruits rouges, menthe. À titre indicatif, nous produisons 2 600 flacons par cycle de fabrication.

Transparence : Une autre information à communiquer ?

Marie-Bernard Préau : Un cabinet conseil aide L'Artisanerie pour tout ce qui concerne le respect de la réglementation et les procédures de qualité. C'est une garantie supplémentaire tant pour nos clients que pour les travailleurs en situation de handicap.



De gauche à droite : Michel, Kévin, Marie-Bernard Préau, Sonia et Pierre

Interview : L'entreprise De Sousa à Brive

Transparence : Martine De Sousa, vous êtes la gérante de la sarl De Sousa. Quelle est l'activité de votre entreprise ?

Martine De Sousa : Cette entreprise familiale a été créée en 1971 par mon beau-père Emmanuel De Sousa. Située dans la zone artisanale Brive-Est, elle est spécialisée dans



les travaux de gros œuvre, maçonnerie, enduit de façade, carrelage, isolation mais aussi dans l'accessibilité avec un agrément spécifique « Pro Accessibilité ». Elle compte actuellement dix salariés.

Transparence : Votre société est-elle soumise à l'obligation de l'emploi des travailleurs handicapés ?

Martine De Sousa : Même si notre entreprise n'est pas tenue par cette obligation, nous avons toujours mené des actions comme si nous y étions obligés. Par exemple, nous avons maintenu le poste à temps partiel d'un salarié depuis déclaré inapte. Nous avons également fait travailler durant plusieurs années une entreprise adaptée : BMC « Béton Moulé Creusois » basée dans la Creuse.

Transparence : Comment avez-vous connu l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Martine De Sousa : Par l'intermédiaire de votre délégué Aurélien Lassoutanie qui est venu nous visiter directement en avril 2014. Avec nos moyens, on a tout de suite adhéré à votre démarche et nous avons plaisir à le recevoir tous les six mois ! De plus, votre journal Transparence nous permet d'apprécier le parcours de votre association et de suivre l'évolution de vos projets.

Transparence : Pourquoi commandez-vous des produits à l'APEI de Saint-Amand-Montrond et êtes-vous satisfaite de leur qualité ?

Martine De Sousa : Nous sommes satisfaits par les produits que nous vous commandons (brosserie, savon, bobines d'essuyage,



Aurélien Lassoutanie et Martine De Sousa

enveloppes). Ils sont appréciés pour leur solidité et leur qualité. Nous ne pouvons pas vous prendre beaucoup d'articles du fait de notre activité et de notre taille, mais nous avons à cœur de faire travailler des personnes en situation de handicap. Pour ces achats, nous vous donnons la priorité face à la vente par téléphone.

Interview : Société Tafanel à Paris

Transparence : Claudette Banide, pouvez-vous nous présenter le groupe Tafanel et votre fonction ?

Claudette Banide : En 1932, Tafanel comptait une dizaine de personnes. Aujourd'hui, c'est un groupe de 360 personnes, leader sur son secteur d'activité qui est la distribution de boissons sur Paris et la région Parisienne. Quelques chiffres : 100 véhicules de livraison, 80 commerciaux, 45 000 m² d'entrepôts à l'intérieur de Paris reliés au réseau SNCF,

100 millions de bouteilles distribuées et 6 000 clients. Entrée comme unique secrétaire en 1950, j'ai été en charge pendant longtemps des payes, du courrier et de la caisse... Actuellement, je gère les achats avec une équipe restreinte mais je conserve les relations avec les entreprises adaptées.

Transparence : Comment avez-vous connu L'Artisanerie et Le Verdier ?

Claudette Banide : En 1987, j'avais eu l'occasion de recevoir L'Artisanerie. Le sérieux de vos projets associatifs et la qualité de vos produits m'ont tout de suite convaincue. À cette époque, je vous achetais des balais et des sacs poubelles très solides. Parce que la qualité des produits est essentielle pour nous, nous acceptons de payer plus cher.

Transparence : Parvenez-vous à respecter le quota de 6 % de personnes en situation de handicap ?

Claudette Banide : L'activité de l'entreprise, très physique, ne nous permet pas de respecter nos quotas en matière d'emploi pour les personnes handicapées (métier très dur : portage de charges lourdes,

caristes, chauffeurs livreurs). Faire travailler les Entreprises Adaptées L'Artisanerie et Le Verdier nous permet de nous exonérer partiellement de notre obligation en la matière.

Transparence : Comment faites-vous la différence entre notre association et des démarches analogues ?

Claudette Banide : Elle repose essentiellement sur la qualité des produits et la réactivité du service rendu. De plus, depuis 18 ans, le délégué de l'APEI de Saint-Amand-Montrond est Thierry Huberty. Il est toujours à mon écoute. La qualité de la relation commerciale et le capital sympathie qui existent entre nous sont primordiaux.

Transparence : Quels articles nous commandez-vous ?

Claudette Banide : Aujourd'hui, j'ai augmenté mon choix de produits avec des achats de savons liquides, désodorisants, nettoyants informatiques à L'Artisanerie alors qu'au Verdier, je commande des chemises, boîtes d'archives, blocs, papillons adhésifs et toutes mes impressions !



Transparence : L'évolution de l'APEI de Saint-Amand-Montrond vous incite-t-elle à vous impliquer auprès d'elle ?

Claudette Banide : Oui. C'est très important pour nous. Moi-même, j'ai un neveu handicapé et j'aurais vraiment aimé qu'il ait un poste dans un établissement comme le vôtre. Ce que vous réalisez pour les personnes en situation de handicap est exceptionnel et nous sommes contents d'y participer.



Claudette Banide et Thierry Huberty



L'APEI de Saint-Amand-Montrond

plus de 30 ans au service de la personne en situation de handicap

De 1978 à ce jour

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, forte de ses convictions, armée du bien-fondé de sa démarche, a su imaginer, convaincre et fédérer autour de ses objectifs sociaux afin d'apporter aux personnes en situation de handicap de la dignité.

Les textes liés à l'emploi des personnes reconnues handicapées ont pu voir le jour grâce à la pression indispensable des associations de parents d'enfants inadaptés.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, comme peu d'autres, peut se féliciter de ses choix et d'être parvenue aujourd'hui à démontrer de son savoir faire et de sa capacité à gérer trois établissements de travail et cinq foyers.

Les foyers Bernard Fagot avec 104 places se composent de 3 foyers d'hébergement réservés aux travailleurs handicapés de l'ESAT (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté) et de 2 foyers de vie dont l'un accueille 5 personnes retraitées et de 3 places d'accueil temporaire d'urgence.

Les E.A. fabriquent, transforment et conditionnent des produits de qualité, distribués par son propre réseau commercial intégré à l'association. L'Artisanerie créée en 1980 (84 salariés handicapés) est spécialisée sur une gamme de produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien alors que Le Verdier inauguré en 1996 (44 salariés handicapés) a opté pour une famille de produits de petites fournitures de bureau, de papeterie et de parapharmacie.

L'ESAT Vernet Industriel regroupe 7 ateliers distincts pour 114 intervenants qui ont pour activité professionnelle : la sous-

traitance industrielle, l'entretien d'espaces verts, la blanchisserie industrielle, la restauration, la fabrication de cartons d'emballage dédiés en partie aux expéditions des 2 E.A., l'entretien et l'hygiène des locaux et les produits du terroir.

1978	2014
30 travailleurs handicapés	260 travailleurs handicapés
14 résidents	104 résidents
3 établissements gérés	8 établissements gérés

Et pour demain

L'APEI de Saint-Amand-Montrond après la création de structures de travail (choix historique) et d'établissements d'hébergement adaptés à une population fragile (2008 et 2010), voit plus loin. La pyramide des âges de nos structures de travail, les avancées médicales et un accompagnement de proximité conduisent naturellement le conseil d'administration à envisager un accueil spécifique aux personnes vieillissantes. Déjà propriétaire d'un terrain, l'APEI est maître d'œuvre d'un bâtiment (voir photo ci-dessous). En attente d'un schéma départemental favorable, ce projet monopolise toutes nos attentions et fédère toutes nos actions présentes.



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda †, Hélène Mercier, Michel Huet, Laetitia Difraya

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 78 900 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola
18200 Saint-Amand-Montrond

www.apei.asso.fr



Papier recyclé



Coordonnées commerciales

Direction commerciale Vanves

7, allée du Progrès - 92173 Vanves Cedex
Tél. : 01 45 29 30 00 - Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

Direction commerciale Béziers

7, avenue Pierre Verdier - 34535 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 76 02 64 - Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr